

Impressions et papeterie publiques; appointements, \$37,602; dépenses casuelles, \$10,000.

L'hon. M. CAHAN: Cet article est réduit, parce qu'en vertu de la disposition relative à la limite d'âge nous avons mis à leur retraite un nombre considérable d'employés dans la division des impressions et de la papeterie publiques. Cette réduction d'appointements se chiffre cette année à \$12,888.

L'hon. M. RINFRET: Le comité se rendra compte que le détail de ce crédit inscrit à la page 91 des Prévisions budgétaires ne comprend qu'une bien faible proportion du personnel de l'Imprimerie.

L'hon. M. CAHAN: C'est bien cela.

L'hon. M. RINFRET: Pendant que j'étais secrétaire d'Etat, quelques collègues qui siégeaient alors à gauche me proposèrent de changer le système à l'Imprimerie nationale. Je ne blâme ni ne critique le Gouvernement qui n'en a rien fait, parce que changer le régime serait chose compliquée et difficile. Je tiens à dire cependant que la liste des salaires qu'on trouve à la page 91 ne comprend qu'une bien faible partie de ce qui constitue le personnel de l'Imprimerie. Le principal groupe d'employés étant rétribué selon les salaires courants, le budget des salaires de même que les traitements des fonctionnaires de l'Imprimerie sont débités aux différents départements et couverts par un crédit figurant dans leurs prévisions. Les honorables députés peuvent constater, en parcourant les prévisions budgétaires, que chaque département a son crédit affecté aux impressions et à la papeterie, matériaux et ouvrage compris.

La plus forte partie des employés ne sont pas compris dans le crédit que nous discutons; leur rémunération provient de différents crédits ouverts à cette fin dans les divers départements. Du moins, il en était ainsi il y a quelques années, et il est évident que le système est encore le même.

L'hon. M. CAHAN: Les détails que mon honorable ami vient de mentionner se trouvent dans le rapport du département des Impressions et de la Papeterie. L'article que nous discutons comprend les traitements des chefs de ce département. Le 1er mars de l'année dernière, il y avait en tout dans le département 694 employés; il y en a un peu moins maintenant. Ils sont payés sur le crédit ouvert à l'Imprimeur du roi. Leurs salaires, qui se totalisaient à \$1,700,000, l'année dernière, sont basés sur les prix courants des villes environnantes et débités aux départements dont on imprime les rapports et autres documents.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Dans ce cas-ci, les fonds ne passent pas par la

trésorerie; on les réserve pour paiements. C'est-à-dire que le département utilise directement ce crédit?

L'hon. M. CAHAN: Oui.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est quelque peu différent.

L'hon. M. CAHAN: La trésorerie avance à l'imprimeur du roi des fonds utilisés sous la surveillance des comptables du Contrôle de la trésorerie, et sont sujets à la vérification de l'auditeur général. Les comptes se paient de jour en jour et de semaine en semaine.

L'hon. M. RINFRET: Cela comprend l'ouvrage.

L'hon. M. CAHAN: Oui, je parle de l'ouvrage. Le système n'a pas été changé.

(Le crédit est adopté.)

Commission du service civil.—Traitements, \$182,898; dépenses casuelles, \$25,000.

L'hon. M. CAHAN: Les honorables membres reconnaissent le crédit habituel affecté à la commission du service civil. C'est une branche qui échappe entièrement à mon autorité, et à laquelle je n'ai jamais rien demandé ni suggéré. Elle et moi sommes tout à fait indépendant l'un de l'autre. Le crédit affecté aux traitements a été diminué de \$196,020 à \$182,898. La différence s'explique par certaines mises à la retraite et une ou deux nominations. J'ai des détails ici, mais je ne crois pas qu'ils intéressent la Chambre.

L'hon. M. VENIOT: Est-ce l'intention du Gouvernement de réorganiser entièrement la commission? Ainsi, il y a le président. On dit qu'il songe à se retirer. Le ministre pourrait peut-être dire au comité quand il devra prendre sa retraite?

L'hon. M. CAHAN: Il est parfaitement compris, je crois, que l'honorable W. J. Roche a atteint la limite d'âge et qu'il prendra sa retraite bientôt. Sans pouvoir l'affirmer, je crois qu'il lui sera donné un successeur. Le comité du service civil exprima l'an dernier l'avis que la longue expérience du président dans le fonctionnement et le rouage de la commission rendait sa présence désirable durant la période de réorganisation, quelques mois. Sa connaissance des détails était très précieuse aux nouveaux commissaires et c'est la seule raison pour laquelle il est resté un peu de temps.

L'hon. M. VENIOT: N'est-il pas vrai que le comité parlementaire qui a fait enquête sur le fonctionnement de la commission du service civil a conclu au remplacement immédiat du président et de ses deux collègues?

L'hon. M. CAHAN: Je ne puis, de mémoire, donner une réponse définitive, mais je